



## **Avis à la batellerie**

(Prescription de caractère temporaire suivant § 1.22 du RPNM)

relatif  
**à la réduction des mouvements de portail suite à une collision  
avec la porte aval de l'écluse Stadtbredimus-Palzem**

Il est porté à la connaissance des usagers de la voie d'eau mosellane que suite à une collision d'un bateau avec le ventail gauche de la porte d'aval de l'écluse Stadtbredimus-Palzem, les mesures suivantes sont appliquées lors des passages à l'écluse jusqu'à nouvel ordre:

- les manœuvres d'entrée et de sortie doivent être effectuées avec la plus grande prudence, il est également impératif de s'assurer que le ventail gauche de la porte n'est pas touché par un bateau ;
- limitation des fausses bassinées, les passages des bateaux avalants et des bateaux montants sont coordonnés au maximum ;
- rallongement de la durée d'éclusage ;
- regroupement de bateaux de plaisance pouvant entraîner des attentes jusqu'à 1 heure.

Face à cette situation, les usagers de la voie d'eau concernés sont tenus de se conformer aux instructions éventuellement reçues par les opérateurs éclusiers-barragistes.

Le présent avis est publié en accord avec le Service de la Navigation Moselle-Sarre-Lahn.

Grevenmacher, le 17 août 2021  
Le Chef du Service de la navigation fluviale

Norbert SCHILLING